



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cotisations

Question écrite n° 3732

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre delegue a l'aménagement du territoire et aux collectivites locales sur le rapport (no 248) de la mission d'information du Senat sur la decentralisation (mars 1991) proposant notamment de « dispenser de charges sociales pendant deux ou trois ans la collectivite qui recruterait un agent pris en charge ». Il lui demande s'il envisage de proposer, dans le cadre de son action ministerielle, la mise en oeuvre de cette disposition de bon sens dont il etait l'auteur.

Texte de la réponse

La proposition mentionnee par l'honorable parlementaire ne manquera pas de faire l'objet d'une etude approfondie dans le cadre de la reflexion actuellement en cours sur les reformes possibles concernant la fonction publique territoriale. Cette reflexion, qui inclut les differents problemes lies a la decharge de fonctions, devrait deboucher en 1994 sur des propositions d'aménagement des textes legislatifs et reglementaires en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3732

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : aménagement du territoire et collectivités locales

Ministère attributaire : aménagement du territoire et collectivités locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1950

Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2626